

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2020

---

PROMOUVANT FRANCE DES ACCENTS - (N° 2473)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au lieu de prévoir une véritable promotion positive des accents, ce texte vise à interdire toute discrimination.

La logique de l'interdiction et de la répression n'est évidemment pas la bonne.